



HAL
open science

**Michel Reddé et William Van Andringa (dir.), La
naissance des capitales de cités en Gaule Chevelue, dans
Gallia, 72.1**

Vivien Barrière

► **To cite this version:**

Vivien Barrière. Michel Reddé et William Van Andringa (dir.), La naissance des capitales de cités en Gaule Chevelue, dans Gallia, 72.1. Annales. Histoire, Sciences sociales, 2017, p. 203-205. hal-01670675

HAL Id: hal-01670675

<https://hal.science/hal-01670675>

Submitted on 21 Dec 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial 4.0 International License

Michel Reddé et William Van Andringa (dir.)

La naissance des capitales de cités en Gaule Chevelue, dans Gallia, 72.1

Paris, CNRS éditions, 2015, 338 p.

Le volume se présente comme un bilan archéologique actualisé sur la mise en place des chefs-lieux de cités de Gaule romaine. Les deux articles liminaires proposent une réflexion d'étape éclairante sur les acteurs et les modalités de mise en place de ces capitales, croisant de manière convaincante les données textuelles (Tacite, Dion Cassius, Tite-Live) et les résultats archéologiques obtenus grâce aux récents travaux. Les quinze autres contributions s'organisent comme une succession de monographies ou de comparaisons deux à deux de capitales de cité de Gaule lyonnaise, de Gaule belge et de Gaule aquitaine, à trois exceptions près : Cologne et Nimègue en Germanie inférieure, Toulouse en Gaule narbonnaise.

L'ouvrage évite l'effet de catalogue et de juxtaposition, dessinant progressivement une chronologie et un panorama cohérents des chefs-lieux. Dans leur ensemble, les cas d'étude indiquent que l'installation des capitales de cités n'est pas antérieure aux années 10 av. J.-C., soit quarante ans après la fin de la conquête césarienne. La variété des situations rencontrées entre les divers exemples d'une occupation continue et ceux d'une création neuve avec déplacement de la capitale, oblige à renoncer définitivement à l'idée d'un schéma type importé d'Italie et à se concentrer sur le degré de diffusion de la romanité, son rythme, ses étapes, ses modalités et ses manifestations matérielles. D'ailleurs, la romanisation de l'Italie ne répond pas plus à un processus linéaire du centre vers les espaces périphériques que celle des Gaules. Ce dossier offre ainsi une synthèse bienvenue qui s'inscrit dans une lignée vivante de recherches sur la romanisation¹, un terme conservé davantage par commodité que par adhésion à tel ou tel concept théorique. Celui-ci recouvre notamment le processus non linéaire par lequel les nouvelles réalités induites par la conquête romaine ont amené les sociétés protohistoriques à se transformer. Mais la romanisation de la Gaule chevelue correspond autant à une dynamique progressive de rapprochement avec le mode de vie romain qu'à une période chronologique débutant au II^e s. av. J.-C. et perdurant au-delà de la dynastie julio-claudienne (qui s'achève en 68).

La réussite rapide et durable de la romanisation des Gaules s'explique par le rôle essentiel joué par les élites locales dans un processus bien plus en continuité avec l'époque protohistorique qu'on ne l'a longtemps cru : pour preuve, le découpage préexistant des cités gauloises a largement été respecté. Le nombre de chefs-lieux créés *ex nihilo* a parfois été surestimé, alors qu'il est désormais clair que les cas de continuité d'occupation entre les périodes gauloise et gallo-romaine sont aussi nombreux que les créations neuves. Le débat demeure, en revanche, sur le caractère déterminant ou non des impulsions d'Auguste, d'Agrippa et de Drusus dans la réorganisation des provinces des Gaules par rapport aux initiatives locales et à l'héritage protohistorique. Pour William Van Andringa, le rôle du pouvoir central est indéniable. Michel Reddé tient quant à lui à nuancer la part prise par les légions romaines dans ces créations urbaines par rapport à celle des élites gauloises. Leur lecture du même passage de Tacite (*Agricola*, XXI) ouvre des perspectives distinctes mais pas antagonistes. Même s'il ne doit pas devenir une obsession dans laquelle les chercheurs finiraient par s'enfermer, ce débat sur les primo-intervenants de la romanisation mériterait de se poursuivre, quitte à apporter des réponses différenciées selon les territoires.

Un des problèmes cruciaux qui traverse les différentes contributions réside dans le hiatus chronologique qui sépare encore souvent le moment de la création d'un chef-lieu de cité et celui de sa première parure monumentale – une situation qui n'est d'ailleurs pas propre à la Gaule romaine. L'exemple de Metz est assez parlant : alors que la ville romaine, *Divodurum Mediomatricorum*, s'élève à l'emplacement d'un *oppidum* laténien, l'amphithéâtre n'est pas antérieur aux années 90 apr. J.-C. et

la parure monumentale du centre urbain est postérieure au I^{er} siècle. Le transfert de la capitale éduenne pose aussi question : où se trouvaient les Eduens dans l'intervalle entre les dernières traces d'occupation de Bibracte, situées vers 15 av. J.-C., et la création d'Autun actuellement abaissée autour du changement d'ère, voire au-delà ? W. Van Andringa propose une piste de réponse en rappelant, à juste titre, qu'une fois la décision prise de créer une nouvelle ville, il est nécessaire de préparer d'abord l'assiette urbaine avant de pouvoir y installer les premiers hommes et les premiers dieux. Le temps de l'implantation, de l'arpentage, des chantiers de construction et autres travaux de terrassement n'est pas celui de la réalisation et de l'occupation de la ville monumentalisée. Construire une enceinte, un réseau viaire, un réseau d'adduction d'eau et tous les édifices de la parure urbaine (centre monumental, édifices religieux, édifices de spectacle, thermes...) demande une concentration de main-d'œuvre, de matériaux et de ressources financières qui explique la durée de ces grands chantiers de construction publique sur plusieurs décennies.

Par ailleurs, différentes contributions démontrent l'emploi très majoritaire de matériaux périssables dans les premières décennies de ces chefs-lieux, voire pendant tout le I^{er} siècle. (Autun, Langres, Metz, Sens...). Pierre Nouvel précise qu'à Sens la pierre et l'architecture maçonnée ne remplacent les matériaux périssables dans l'habitat luxueux qu'à partir de 120. De même, les vestiges les plus anciens sont susceptibles d'avoir été arasés par les phases ultérieures, et surtout de ne pas avoir été atteints du fait des contraintes de temps qui régissent les diagnostics et les fouilles préventives. Enfin, ces chefs-lieux de cités sont actuellement recouverts par des villes contemporaines, dont les parcelles étroites permettent rarement d'appréhender complètement les limites des structures antiques et leurs relations avec leur environnement. Aussi une part des résultats demeure-t-elle à l'état d'hypothèses trop incertaines pour envisager l'extrapolation. Pour toutes ces raisons, et sans nier la résilience et la lenteur des transformations, l'absence de niveaux augustéens décelés ne constitue pas une preuve définitive de leur inexistence.

Cette réflexion sur les rythmes de la romanisation se heurte à l'imprécision d'expressions trop commodes telles que « la période augustéenne » (qui, comme le souligne justement M. Reddé, s'étend tout de même sur quatre décennies) ou « l'époque augusto-tibérienne » dont on ne sait jamais si elle doit s'entendre dans une acception réduite allant du changement d'ère à 37 ap. J.-C. ou si elle désigne les soixante-trois années séparant l'avènement d'Auguste de la mort de Tibère, ce qui n'est guère plus précis que de parler de période julio-claudienne. Cette imprécision chronologique à laquelle les chercheurs sont assujettis résulte aussi de la fragilité des fondements des datations. Un exemple est particulièrement significatif : la datation des arcs honorifiques de Langres et des portes urbaines d'Autun repose sur la forme symétrique de la découpe des feuilles d'acanthes de leurs chapiteaux de pilastre, datés entre 15 av. J.-C. et le changement d'ère selon Albéric Olivier, ou du changement d'ère à 15 apr. J.-C. selon Yvan Maligorne. On est alors obligé de prendre parti pour l'une ou l'autre hypothèse, ou bien de se résigner à une incertitude de trois décennies. Or, ces datations sont utilisées comme des jalons pour dater, par exemple, tel ou tel tronçon du réseau routier d'Agrippa. L'absence de repère chronologique fiable en dehors de la Narbonnaise contraint souvent les chercheurs à des raisonnements circulaires où les propositions de datation sont vagues et peu assurées. Il est donc difficile d'établir avec précision la date de création des premiers monuments d'Autun, de Langres, mais aussi de Metz, de Troyes ou d'Amiens.

Plusieurs cas de créations urbaines *ex nihilo* sont présentés (Amiens, Auch, Autun, Cologne, Le Mans, Nimègue, Rennes, Saintes, Sens, Toulouse, Trèves, Troyes), ce qui permet de réfléchir au choix du site pour le nouveau chef-lieu. Faut-il, par exemple, penser que les Eduens créent une nouvelle ville à Autun en raison du récent réseau routier dont la mise en place est attribuée à Agrippa, peut-être en 20-19 av. J.-C., selon M. Reddé ? Ou doit-on, à l'inverse, estimer que le net détour opéré par le tracé

de la voie entre Sens et Chalon-sur-Saône témoigne de la contrainte de desservir une ville déjà implantée ? A moins de considérer avec Yannick Labaune et Michel Kasprzyk que ces deux décisions, contemporaines, résultent d'un « projet concerté », ce qui implique que les élites éduennes aient été en position de définir le tracé du nouveau réseau routier aux côtés des autorités de Rome. D'autres paramètres peuvent justifier la création d'une capitale à tel ou tel endroit, comme la présence de ressources (de l'étain près d'Autun), de cours d'eau navigables (Metz) ou encore le souvenir de sanctuaires laténiens (Autun, Langres).

Les cas de continuité d'occupation ne se résument pas à la réoccupation d'*oppida* ayant assuré la fonction de capitale à l'époque protohistorique, comme Angers, Chartres, Reims ou Besançon. En revanche, il n'est pas assuré que les douze hectares de l'*oppidum* messin, situé sous la *Divodurum* gallo-romaine, aient accueilli le chef-lieu des Médiomatrices à l'époque laténienne. D'après les travaux de Stephan Fichtl, leur capitale gauloise correspond à un autre site, l'*oppidum* du Fossé des Pandours, près de Saverne. L'exemple messin montre ainsi qu'une capitale gallo-romaine peut s'établir à l'emplacement d'une agglomération protohistorique de rang secondaire. L'établissement du chef-lieu gallo-romain à proximité immédiate d'un lieu de mémoire protohistorique constitue une autre possibilité. L'identification, à cinq kilomètres de Langres (Champigny-lès-Langres), d'une zone culturelle de quatre-vingt-dix hectares s'organisant autour d'une agglomération laténienne est très intéressante : la partie culturelle continue d'être fréquentée à l'époque romaine, alors que l'agglomération disparaît au I^{er} s. av. J.-C. Est-ce un modèle susceptible d'expliquer le quartier périurbain de la Genetoye à Autun ? Du mobilier datant de La Tène C et D (milieu III^e-fin I^{er} siècle av. J.-C.) atteste une fréquentation suivie sans que l'on ait encore identifié de structures contemporaines. Quoi qu'il en soit, il s'agit là d'une piste majeure de renouvellement des réflexions en la matière.

S'interroger sur la mise en place de la trame urbaine permet de cerner les premiers moments de ces capitales. L'identification de plusieurs trames viaires successives, d'orientation divergente, est mentionnée pour plusieurs chefs-lieux de cités. Il faut toutefois distinguer les cas fiables (Sens et Troyes) des hypothèses encore peu assurées (Autun, Langres et Metz). Pour Autun, l'implantation de la trame viaire définitive est datée des années 10-15 apr. J.-C. : Y. Labaune et M. Kasprzyk situent la trame antérieure entre 10 av. et 10 apr. J.-C. Peut-être en est-il ainsi, mais cette hypothèse ne repose à l'heure actuelle que sur deux structures : un empièchement interprété comme une « probable voie » et un fossé, qui ne lui est pas parallèle, interprété comme une limite parcellaire. Même si les traces matérielles des tout premiers moments des capitales de cités de Gaule romaine échappent encore souvent à l'analyse et s'il faut peut-être renoncer à disposer de datations fines et absolues pour des infrastructures résultant de longs chantiers, cet ouvrage constitue une contribution importante et un bilan essentiel pour les travaux sur la diffusion de la romanité dans les provinces, en apportant de réelles avancées. C'est le cas de Sens, où l'intégration des données archéologiques récentes à une réinterprétation des données anciennes aboutit à une vision renouvelée de la capitale sénone. Le dossier consacré à Langres décrit quant à lui l'évolution de la ville comme à rebours, en partant de l'étude architectonique des arcs augustéens pour arriver à une réinterprétation convaincante du site protohistorique de plaine voisin.

Vivien BARRIERE

AHSS, 72-1

ⁱ J. Ruiz de Arbulo (dir.), *Simulacra Romae : Roma y las capitales provinciales del Occidente Europeo. Estudios Arqueológicos, Reunión celebrada en Tarragona, los días 12, 13, y 14 de diciembre del 2002*, Tarragone, El Medól, 2004 ; R. Gonzáles Villaescusa, J. Ruiz de Arbulo (dir.), *Simulacra Romae II : Rome, les capitales de province (capita provinciarum) et la création d'un espace commun européen. Une approche archéologique. Actes du colloque de*

Reims, 19-21 novembre 2008, Reims, SAC, 2010 ; M. Reddé *et al.* (dir.), *Aspects de la romanisation dans l'Est de la Gaule*, Glux en Glenne, Centre archéologique européen, 2011.